



COVID-19 - INFORMATIONS MUNICIPALES SAINT-JULIEN-EN-VERCORS

INFO #1

Le 20 mars 2020

*Dans le contexte de confinement pour contenir la propagation du COVID-19 la municipalité souhaite **garder le contact** avec les habitants et recenser leurs besoins, propositions et idées. Des informations seront régulièrement diffusées par mail et SMS. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, nous le signaler. Les personnes que nous pensons fragilisées par leur isolement ou par un contexte particulier seront contactées par des élus. Merci de diffuser ces informations. Retrouvez ces informations sur : stjulienvercors.fr*

Pour contacter les élus en cas de besoin :



MAIRIE	04 75 45 52 23	mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr
FILLET Pierre-Louis	06 15 51 68 04	pierre-louis.fillet@orange.fr
BARTHE Touria	06 95 07 71 86	touriabathe@yahoo.fr
BAUDRIER Marie-Odile	06 07 68 90 54	marieodile.baudrier@wanadoo.fr
BERTHUIN Joël	06 19 51 07 14	joel.berthuin@wanadoo.fr
CHATELAN Françoise	04 75 45 50 14	famille.chatelan@wanadoo.fr
CROS Antoine	06 13 26 27 84	ant@oine.co
DROGUE Christophe	06 07 17 99 70	drogue.christophe@orange.fr
MARTINEZ Pierre	06 98 90 44 82	pierre.martinez8@wanadoo.fr
MILLON Gabin	06 76 33 61 69	gabin.millon@laposte.net
REIN Murielle	07 81 12 76 04	muriellerein@gmail.com
THIAULT Claudine	07 80 51 65 12	claudine.thiault@orange.fr

Vos besoins, vos idées :



Faites remonter vos besoins (besoin de courses, livraisons, problèmes médicaux, formulaires pour attestations...). Faites aussi connaître à la mairie **d'éventuelles questions spécifiques** : nous essayerons de trouver, dans la mesure du possible, les réponses et les interlocuteurs.

Prête.e à apporter une aide en cas de besoin? Signalez-vous en mairie, nous organiserons les services en fonction des demandes.

Des idées, des propositions simples ou originales pour aider à traverser cette période de confinement, dans le respect des règles sanitaires ? N'hésitez pas à nous en faire part.

Des attestations de déplacement absolument obligatoires :



RAPPEL

Seul un strict confinement aidera à enrayer la propagation du COVID-19. Les attestations de sortie sont **obligatoires**. Vous pouvez les imprimer directement sur le site du ministère de l'intérieur (voir les liens ci-dessous) ou l'établir de manière manuscrite. Des exemplaires papier sont également à disposition sur la porte de la mairie en libre service. **Attention les forces de l'ordre multiplient les contrôles**

dans tout le Vercors et ailleurs ; des amendes seront prononcées à l'endroit des contrevenants (135€).

Le confinement est la règle. Voici les autorisations exceptionnelles de déplacement :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Pour télécharger **l'attestation** :

https://www.interieur.gouv.fr/content/download/121684/977026/file/attestation_de_deplacement_derogatoire.pdf

Pour télécharger **le justificatif professionnel** :

https://www.interieur.gouv.fr/content/download/121685/977031/file/justificatif_de_deplacement_professionnel.pdf

D'autres informations pratiques :

Sur la contamination au COVID-19. Les élus restent en contact régulier avec les professionnels de santé du territoire afin de suivre l'évolution de la situation sanitaire. Si vous étiez diagnostiqué.e porteuse ou porteur du COVID-19, si vous en ressentez le besoin, vous pouvez en informer la mairie.

Denrées alimentaires : inutile de faire des stocks conséquents. Les magasins sont approvisionnés régulièrement et il n'y a pas de restriction pour aller faire ses courses.

Réunions publiques : toutes sont annulées ! Report de la séance d'installation du conseil municipal à la mi-mai. Annulation des cérémonies religieuses, patriotiques, des mariages...

Collecte de don du sang : déplacements des donneurs encouragés pour ne pas connaître de manque. Pensez à vous munir malgré tout de l'attestation de déplacement (voir ci-dessous). Collecte à Saint-Laurent le 20 mars de 15h à 19h et à Auberives le 23 mars de 16h30 à 19h45. Plus de renseignement sur le site des donneurs de sang : dondesang.efs.sante.fr

Formalités administratives non urgentes : reportées, notamment la production de pièces d'identité.

Le fonctionnement de nos services de proximité :

Mairie et agence postale : fermées. Ramassage du courrier assuré. Privilégier contacts par mail : mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr ou 04 75 45 52 53. Urgence : maire au 06 15 51 68 04.

Interventions des services techniques : uniquement sur les urgences ou l'entretien des réseaux.

Mise en place à l'école de Saint-Julien d'un accueil :

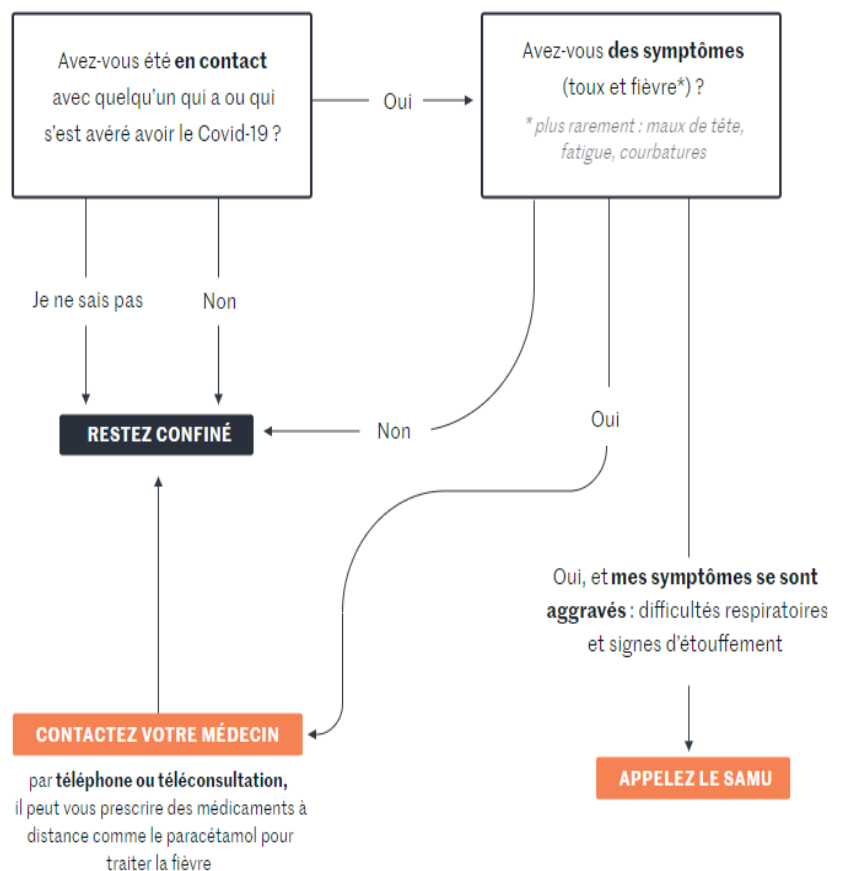
destiné aux enfants des personnels soignants réquisitionnés (sur présentation de justificatifs). De 8h30 à 16h30. Fourniture des repas par les parents. Inscription auprès de la mairie. Un tel accueil est également proposé par la crèche Les Vercoquins.

Services à la personne : les informations du centre social La Paz de Saint-Jean : centresocial-lapaz.fr

Déchetteries fermées : plus de renseignement concernant les services de la Communauté de Communes du Royans-Vercors sur le site cc-royans-vercors.org

Plus de renseignements généraux sur le site mis en place par le gouvernement gouvernement.fr/info-coronavirus

Schéma rappelant la conduite à tenir :



Source du schéma : lemonde.fr